

Fonds stratégique de l'IPPF

Subventions de consortium

Cycle de financement 2022

**Des programmes dirigés par les jeunes
et transformatifs en matière de genre**



SOMMAIRE

1. FONDS STRATÉGIQUE	3
2. ÉNONCÉ DE PERSPECTIVE	3
3. DEMANDE DE CONCEPTS	4
4. CRITÈRES TECHNIQUES	6
5. PRINCIPES FONDAMENTAUX	9
6. MESURE, APPRENTISSAGE ET PRODUCTION D'ÉLÉMENTS PROBANTS	10
7. CRITÈRES D'EXAMEN ET DE NOTATION DE LA NOTE CONCEPTUELLE	11
ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT	14
ANNEXE 2 : THÉORIE DU CHANGEMENT	16

1. Fonds stratégique

En juillet 2020, le Conseil d'administration de l'IPPF a approuvé le Volet 2 du modèle d'allocation des ressources de l'IPPF, appelé également le Fonds stratégique. Le Fonds stratégique a pour finalité d'appuyer des initiatives relevant des domaines du Cadre stratégique qui nécessitent des investissements supplémentaires et qui aideront l'IPPF à atteindre ses résultats stratégiques. Lors de la conception du Volet 2, la Commission indépendante d'allocation des ressources s'est appuyée sur un certain nombre de critères établis par les membres, à savoir :

- Le Fonds stratégique doit procurer une plus grande souplesse et une plus grande capacité de réaction rapide aux changements stratégiques qui s'opèrent et aux occasions qui se présentent.
- Le Fonds doit tirer parti des capacités essentielles qui existent en matière d'expertise et de prestation présentes chez les associations membres et les partenaires collaborateurs en aidant à combler les lacunes là où elles existent tout en autorisant l'adoption d'approches régionales ou multi-pays.
- Le Fonds stratégique doit avoir une vision centrée sur les associations membres et chercher à s'appuyer sur leurs capacités existantes, là où elles existent, plutôt que d'en développer de nouvelles de manière centralisée.

Canal de subventions de consortium

Le Fonds stratégique dispose d'un [certain nombre de canaux](#) que les associations membres de l'IPPF peuvent emprunter pour présenter une candidature de financement. Le plus grand de ces canaux est le canal de subventions de consortium. Chaque année, le canal consortium lance un nouvel appel à concepts sur un thème stratégique donné. En 2021, ce thème était les soins auto-administrés d'avortement. La durée des subventions de consortium est généralement de deux ans, à compter de la signature de l'accord.

Pour le cycle de 2022, le thème du canal consortium s'intitule « Programmes pour les jeunes transformatifs en matière de genre ».

2. Énoncé de perspective

Jamais le monde n'a connu autant de jeunes qu'aujourd'hui : on compte environ 1,2 milliard d'adolescents et de jeunes âgés entre 15 et 24 ans, ce qui représente 16 % de la population mondiale. La plupart de ces jeunes vivent dans les pays en développement d'Amérique latine, des Caraïbes, d'Afrique et d'Asie. On estime que d'ici à 2030, le monde abritera plus de 1,3 milliard de jeunes âgés de 10 à 19 ans, dont plus de 80 % d'entre eux vivront en Afrique subsaharienne et en Asie.¹

Cela fait 30 ans que la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction des adolescents et des jeunes s'inscrivent au cœur de la mission de l'IPPF. Les jeunes se sont tenus à l'avant-garde des programmes lancés par les associations membres portant sur l'éducation sexuelle complète (ESC), les services adaptés aux jeunes et la gouvernance. En

¹ <https://www.un.org/development/desa/youth/world-youth-report/wyr2020.html>

effet, en 2021, près de la moitié des clients qui ont accédé à des services de SDSR étaient des jeunes. L'engagement pris par l'IPPF à aider les jeunes à prendre des décisions concernant leur santé et leurs droits en matière de sexualité et de reproduction (SDSR) se constate par son engagement envers un leadership centré sur la jeunesse, qui exige qu'au moins 20 % des membres du conseil d'administration soient des jeunes de moins de 25 ans. En outre, l'IPPF compte beaucoup sur ses réseaux de jeunes implantés aux niveaux national et régional. Ces réseaux offrent aux jeunes une plateforme d'échanges et la possibilité de s'unir autour des grands enjeux de SDSR qui les concernent.

Programme transformatif en matière de genre à l'intention des jeunes

La décennie qui vient de s'écouler a été témoin d'évolutions profondes et rapides, qui ont eu de forts retentissements, en particulier sur la vie des jeunes. Le numérique a fourni un espace vital pour la SDSR, même si les disparités sont marquées d'une région à l'autre. En outre, les jeunes ont été au centre des mouvements sociaux mondiaux. Citons parmi eux les mouvements pro-démocratie comme le « Printemps arabe », de lutte contre le harcèlement sexuel comme « Me Too », de lutte contre les violences à motivation raciale comme « Black Lives Matter », sans oublier les mouvements en faveur de la protection de l'environnement. Dans le même temps, il s'est développé chez les jeunes une sensibilisation accrue à leur sexualité et à leur identité de genre. Leur appréciation de la fluidité de genre et des normes de genre positives est plus prononcée que celle des générations précédentes.

Malgré ces évolutions, la pauvreté, le genre et les inégalités intersectionnelles continuent d'entraver la capacité des jeunes à faire des choix éclairés et à adopter des comportements favorables à la santé. Dans de nombreux contextes partout dans le monde, la pauvreté et les inégalités intersectionnelles se conjuguent aux relations entre les sexes pour se répercuter sur les droits des jeunes, en particulier des jeunes femmes, en matière de santé reproductive. En attendant, force est de constater que les obstacles à un engagement réel et à la participation constructive des jeunes aux droits en matière de santé sexuelle et reproductive subsistent. Les normes culturelles et religieuses et d'autres restrictions empêchent les adolescents et les jeunes d'exprimer leur sexualité, d'accéder à l'information sur la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction, de parler ouvertement et de prendre les décisions qui concernent leur sexualité. Il en résulte des programmes et des politiques publiques qui sont souvent conçus pour « convenir » aux jeunes, sans tenir compte de leurs besoins, de leurs désirs ou de leur diversité. En outre, les jeunes continuent de subir les préjugés et la stigmatisation de leurs parents, des prestataires de services et des agents de santé, qui s'érigent en barrières à l'information et à l'éducation pour les jeunes en quête de services, surtout lorsqu'il s'agit de jeunes célibataires et d'adolescents.

3. Demande de concepts

L'IPPF invite les consortiums de membres de l'IPPF à présenter des concepts pour le cycle de financement 2022. Le montant prévu pour le cycle de financement 2022 s'élève à 2,2 millions de dollars, somme qui sera attribuée à un seul consortium. La subvention devra être mise en œuvre sur une période de deux ans à compter de la date de début du projet.

Pour y postuler, une association membre accréditée de l'IPPF doit **manifester son intérêt par écrit au plus tard d'ici le 03 juin 2022**. Cette manifestation d'intérêt est à rédiger à l'aide du modèle visé à l'annexe 1 et à envoyer à l'adresse e-mail suivante : strategicfund@ippf.org. Toute association membre de l'IPPF qui remplit les critères d'éligibilité énoncés à l'annexe 1 est habilitée à présenter une manifestation d'intérêt. Pour soumettre une manifestation

d'intérêt, il suffit au candidat chef de file de déclarer son intention de constituer un consortium. Il ne lui est pas demandé de présenter un consortium entièrement constitué.

Une fois le formulaire reçu, l'équipe du Volet 2 enverra par courriel au candidat chef de file le formulaire de candidature complète à remplir. **La candidature complète est à envoyer au plus tard le 30 juin 2022.**

Il incombe au candidat chef de file de former et de représenter le consortium. La candidature finale doit décrire le consortium complet selon les critères de consortium suivants :

- Toute candidature doit être présentée par un consortium composé d'associations membres de l'IPPF, de partenaires collaborateurs, de réseaux nationaux ou régionaux de jeunes de l'IPPF et d'au moins un partenaire externe ayant une expertise pertinente.
- Un consortium doit comprendre des associations membres de l'IPPF issues de plus de deux régions de l'IPPF.
- Le consortium doit être opérationnel dans un minimum de six pays.
- La mise en œuvre dans les pays doit être effectuée par une association membre de l'IPPF sur le plan national, un partenaire collaborateur ou un réseau de jeunes de l'IPPF ou par leur intermédiaire.
- Le partenaire chef de file du consortium doit être une association membre de l'IPPF. Le chef de file du consortium assume la responsabilité de la création et de la gestion du consortium, y compris sa gestion financière et l'établissement de rapports. Le budget du chef de file doit tenir compte des coûts annexes (par ex. vérifications/audits des coûts, communications, y compris les besoins en traduction et en interprétation, vérification des résultats, etc.).
- Le consortium doit comprendre au moins une organisation partenaire dirigée par des jeunes/centrée sur les jeunes, externe à l'IPPF, à l'expérience reconnue de travail dans les domaines d'impact retenus.
- Tous les candidats et les employés du projet doivent avoir de l'expérience à travailler auprès des jeunes.

Calendrier/Dates butoirs

13 mai Lancement de la demande de manifestations d'intérêt et de propositions
03 juin Date limite d'envoi de la manifestation d'intérêt à strategiefund@ippf.org

Soutien continu aux candidats à partir de la page FAQ et d'échanges directs

06 juin Réunion d'information des candidats chefs de file
30 juin Date butoir d'envoi des propositions
15 juillet Réunion du Comité d'examen technique pour s'entendre sur les notes finales des propositions
20 juillet Réunion du comité décisionnel pour trancher sur les propositions
30 juillet Avis aux candidats retenus, avec des commentaires sur les modifications à apporter, le cas échéant

Soutien continu aux candidats retenus pour élaborer des propositions complètes

30 août Présentation du plan de travail de démarrage et du budget détaillé.
10 septembre Signature des contrats et début de la période de mise en œuvre du projet

Étapes

Pour postuler, il vous suffit de procéder comme suit :

- 1) Envoyez votre formulaire de manifestation d'intérêt dûment rempli au plus tard d'ici le **03 juin 2022** à strategicfund@ippf.org. Vous trouverez le formulaire à l'annexe 1.
- 2) **Réunion d'information** : Après avoir envoyé votre manifestation d'intérêt, nous vous inviterons à participer à un appel d'information, avec d'autres candidats chefs de file. Vous aurez la possibilité de poser des questions à l'équipe technique.
- 3) **Envoyez votre formulaire de candidature de proposition dûment rempli** au plus tard d'ici le **30 juin 2022** à : strategicfund@ippf.org. **Merci de votre intérêt à participer à ce programme. C'est avec beaucoup d'anticipation que nous attendons de vos nouvelles**

4. Critères techniques

Vision et but du programme pour les jeunes

La vision à long terme de l'IPPF du « Programme transformatif en matière de genre à l'intention des jeunes » est de :

Catalyser des changements durables en permettant aux jeunes et en leur donnant les moyens de diriger la conception et l'exécution de programmes pour les jeunes qui sont transformatifs en matière de genre.

À l'appui de cette vision à long terme, l'objectif global est de :

Porter à exécution des programmes pour les jeunes transformatifs en matière de genre qui font la promotion de la santé et des droits en matière de sexualité et de reproduction par l'adoption d'une approche centrée sur les jeunes².

Domaines d'impact

Les notes conceptuelles doivent OBLIGATOIREMENT répondre à CHACUN des 4 domaines d'impact. Chaque candidat doit choisir **un ou plusieurs** domaines d'impact parmi la liste visée ci-dessous. Il doit expliquer la contribution que son concept apportera à chacun des domaines d'impact.

² Le modèle de l'IPPF centré sur les jeunes autonomise les jeunes en leur donnant les moyens de réaliser leurs droits sexuels et de renforcer leur rôle d'agents du changement social. Il prend appui sur l'actuelle approche en trois volets de la santé et des droits en matière de sexualité et de reproduction, à savoir : 1) des services adaptés aux jeunes, 2) une éducation sexuelle complète et 3) des changements sociaux et politiques. Une action centrée sur les jeunes consiste à encourager les jeunes à se livrer à une démarche de réflexion, de remise en question, d'examen et de recherche de réponses et, ce faisant, à leur donner les moyens de transformer leur vie et d'influencer le contexte culturel et les rapports de force locaux qui affectent leur vie.

Cette liste de domaines d'impact est le fruit de la création conjointe de jeunes et de non-jeunes issus de toutes les régions de l'IPPF. La théorie du changement du programme (Annexe 2).



Domaine d'impact 1 : *Nous réclamons un monde où les jeunes, y compris les groupes clés, façonnent et reçoivent une éducation sexuelle complète qui souscrit à la sexpositivité.*

Domaine d'impact 1 : Améliorer l'accès des jeunes à une éducation véritablement complète concernant la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction. Ce domaine inclut du contenu destiné à être dispensé par des éducateurs ouverts, réactifs et positifs.



Domaine d'impact 2 : *Nous réclamons que la communauté fournisse un environnement habilitant et favorable, dans lequel les jeunes peuvent réaliser leurs droits en matière de SSR.*

Domaine d'impact 2 : Collaborer avec les communautés afin de créer des environnements plus positifs, plus tolérants et plus propices à l'accès par les jeunes à leurs droits de SSR et à leur réalisation.



Domaine d'impact 3 : *Nous appelons à un monde où les jeunes, y compris les groupes clés, ont accès à des services et à des soins de SSR centrés sur les jeunes, de haute qualité et abordables, dont la prestation donne lieu à des expériences positives.*

Domaine d'impact 3 : Améliorer l'accès par les jeunes à des services de SSR de qualité, y compris des services de soutien pour offrir aux jeunes une expérience plus positive lors de leur accès aux soins fournis.



Domaine d'impact 4 : *Nous appelons à un monde où les jeunes, y compris les groupes clés, défendent leurs droits en matière de SSR.*

Domaine d'impact 4 : Renforcer partout dans le monde la capacité des jeunes de défendre leurs droits en matière de SSR et d'être écoutés en tant qu'experts à juste titre des questions et des solutions axées sur la jeunesse.

Travailler avec des groupes clés

L'IPPF définit les « jeunes » les personnes âgées entre 10 et 24 ans. Nous savons pertinemment que les jeunes sont confrontés à des obstacles pour réaliser leur santé et leurs droits en matière de sexualité et de reproduction. Nous reconnaissons également que certains sous-groupes de jeunes font face à des obstacles supplémentaires. Ce programme inclut tous les genres et toutes les orientations sexuelles.

Tout projet doit travailler avec ou pour un ou plusieurs groupes clés de jeunes. Voici une liste d'exemples de groupes clés. Cette liste n'est pas exhaustive : les candidats peuvent travailler avec d'autres groupes clés qu'ils auront identifiés dans leur contexte.

Exemples de groupes clés :

- Jeunes adolescents (10 à 14 ans)
- Communautés LGBTQIA+
- Filles enceintes ou mariées à un âge précoce
- Jeunes déplacés ou migrants
- Jeunes atteints d'un handicap cognitif et/ou physique
- Jeunes d'un niveau d'instruction faible
- Adolescentes
- Jeunes qui vivent en milieu rural
- Jeunes issus de milieux pauvres
- Jeunes victimes de discriminations raciales ou ethniques, y compris les groupes autochtones
- Jeunes se livrant au travail du sexe
- Jeunes vivant avec le VIH
- Jeunes toxicomanes
- Jeunes détenus
- Filles/jeunes femmes soupçonnées de sorcellerie
- Orphelins et enfants sans tuteurs
- Jeunes en situation de crise humanitaire
- Jeunes sans accès numérique

Travailler à divers niveaux d'influence

Imaginez que chacune et chacun vit au milieu d'un cercle qui est entouré de couches ou de niveaux d'influence. Chaque niveau peut soit entraver soit soutenir ses comportements. Il est avéré que les projets à deux niveaux ou plus ont plus de chances de réussir³.

Voici des exemples de stratégies pour chaque niveau. Ajoutons que certaines stratégies peuvent être menées à bien à plusieurs niveaux. Par exemple, une collaboration avec des journalistes engagés dans les domaines de la santé reproductive pourrait être fructueuse tant au niveau de la communauté qu'à celui du macro-système.

Niveau de l'individu : des jeunes en l'occurrence

Exemples de stratégies au niveau de l'individu :

- Production et diffusion de matériel ESC destiné aux jeunes, par les jeunes, dans les langues locales, y compris sur les plateformes numériques
- Formation visant à renforcer la confiance en soi des jeunes à accéder à des services de SSR, en accordant une attention particulière aux groupes de plus jeunes âges et aux adolescents, ainsi qu'aux groupes clés.

³ Medical Research Council (2019) Developing and evaluating complex interventions: new guidance.

Niveau du micro-système : domicile, communauté, école/lieu de travail, services, etc.

Exemples de stratégies au niveau du micro-système :

- Former les enseignants d'écoles primaires et secondaires afin de renforcer leur capacité et leur niveau d'aise à enseigner l'ESC efficacement
- Formation des parents à l'ESC pour renforcer leur compréhension de la SDSR chez les jeunes et les adolescents
- Organiser des rencontres avec des agents de santé pour un partage de leurs connaissances et une sensibilisation aux besoins des groupes clés

Au niveau du macro-système : gouvernement, autres espaces décisionnels au niveau national

Exemples de stratégies au niveau du macro-système :

- Renforcer les liens entre les réseaux d'organisations et élaborer des plans communs de plaidoyer
- Créer des occasions et des espaces pour que les jeunes et les groupes clés puissent partager des faits probants, des griefs et des témoignages en matière de SDSR avec les pouvoirs publics et les détenteurs de pouvoir
- Remettre en question les lois de consentement qui perpétuent la violence et l'injustice

5. Principes fondamentaux

Les concepts doivent impérativement respecter les principes énoncés ci-dessous. Il incombe au consortium d'aligner la conception de son programme sur les critères du formulaire de candidature complète.

1) Dirigé par les jeunes

L'IPPF s'engage à ce que ce programme soit dirigé par des jeunes et à fournir un soutien adapté et des possibilités de renforcement des capacités aux candidats retenus tout au long du programme de 2 ans.

Même si le consortium sera dirigé par une association membre, des organisations dirigées par les jeunes devraient être engagées en tant que partenaires égaux. En raison de la position unique que leur procure leur implantation sur le terrain, elles sont mieux à même de comprendre les récits et les expériences de jeunes et d'adolescents en matière d'accès à la SDSR. Elles joueront un rôle essentiel pour remodeler l'accès des jeunes à la SDSR en transformant des milieux souvent peu accueillants, médicalisés et dirigés par les prestataires en un écosystème plus ouvert et plus dynamique de communautés, de collectifs et de réseaux sociaux, disposant de moyens d'agir grâce à des politiques de soutien et à des systèmes de santé formels qui autonomisent les jeunes et les adolescents.

2) Transformatif en matière de genre

Il est impératif d'adopter une approche transformatrice en matière de genre au regard de la SDSR des jeunes pour parvenir à des changements durables. Il faut pour cela transformer les normes de genre et les structures patriarcales afin de remettre en question les inégalités de

genre existantes et de promouvoir un changement positif dans les rôles de genre et les rapports de force.

L'IPPF définit des politiques et des programmes à caractère transformatif en matière de genre ceux qui entendent transformer les normes de genre et promouvoir des relations justes et équitables⁴. Les programmes transformatifs en matière de genre ont pour objectif d'établir des normes et des structures sociales équitables, de défendre un comportement individuel équitable fondé sur le genre, de transformer les rôles assignés aux genres, de créer des relations plus équitables entre les genres et de plaider en faveur de changements stratégiques et législatifs propices à des systèmes sociaux équitables⁵.

3) Inclusif, reconnaissant la diversité des jeunes

Le programme sera inclusif au regard de la santé sexuelle et reproductive pour les jeunes, indépendamment de leur genre et de leurs orientations sexuelles, de leur groupe d'âge dans la tranche d'âge des « jeunes » comprise entre 10 et 24 ans et de leurs milieux, y compris les groupes mal desservis ou en marge de la société.

4) Fondé sur les droits et sur des bases factuelles

L'IPPF reconnaît le droit des jeunes à une sexualité sûre et qui est source de plaisir, dépourvue de contrainte, de violences, de jugement et de stigmatisation. L'IPPF reconnaît en outre les droits des jeunes à réaliser leurs choix en matière de reproduction et leur autonomie physique pleine et entière, y compris l'accès à la contraception et à l'avortement. Le programme vise à promouvoir ces droits par le soutien à des actions dirigées par les jeunes. La stratégie de tout projet doit être étayée de preuves de succès, que ce soit dans le contexte proposé ou ailleurs, ou doit reposer sur des fondements théoriques suffisamment solides pour rencontrer le succès anticipé.

5) Percutant et complet

Ce programme a fait l'objet d'un processus participatif de co-conception entre jeunes et non-jeunes lors de l'établissement des domaines d'impact du programme et des résultats connexes et de cet appel à propositions. Les domaines d'impact visent à être suffisamment complets pour réaliser l'objectif global du programme et suffisamment larges pour permettre aux jeunes de travailler dans les domaines pour lesquels ils détiennent le plus de capacité et d'intérêt.

6. Mesure, apprentissage et production d'éléments probants

Toute proposition doit s'accompagner d'un cadre d'apprentissage solide et viser à produire des éléments probants, y compris des indicateurs appropriés pour comprendre les résultats liés à la centralité des jeunes, à la modification des systèmes et à la transformation des rapports entre les genres au sein de populations spécifiquement définies.

L'IPPF identifiera un organisme de surveillance tiers qui accompagnera l'élaboration d'un cadre de suivi, d'évaluation, de documentation et d'apprentissage et surveillera les progrès

⁴ Manuel de politique de l'IPPF (2021) tel que modifié et approuvé par le conseil d'administration

⁵ ibid

accomplis tout au long de la mise en œuvre du programme en collaboration avec le chef de file du consortium d'associations membres.

Ce cadre énoncera clairement les mesures quantitatives et qualitatives utilisées afin de produire des évaluations significatives et percutantes pour les jeunes et l'IPPF.

Les fonctions de suivi et de mesure prévues dans le programme transformatif en matière de genre à l'intention des jeunes peuvent comprendre un ou plusieurs des éléments suivants :

- Les groupes clés façonnent et reçoivent une éducation sexuelle complète qui souscrit à la sexpositivité.
- Les communautés offrent un environnement porteur et habilitant, où les jeunes peuvent réaliser leur santé et leurs droits en matière de sexualité et de reproduction.
- Les groupes clés ont accès à des services de soin et des soins complets de santé sexuelle et reproductive, centrés sur les jeunes et de haute qualité, dont la prestation donne lieu à des expériences positives
- Les jeunes sont aux premiers rangs de la défense de la santé sexuelle et reproductive.

7. Critères d'examen et de notation de la note conceptuelle

Critères d'admissibilité

Chaque concept sera examiné en fonction des critères d'admissibilité suivants. Toute candidature qui ne répond pas à l'intégralité des critères d'admissibilité sera automatiquement exclue.

- Seul un consortium est habilité à soumettre une candidature. L'organisme chef de file doit obligatoirement être une association membre de l'IPPF. Au moins un membre du consortium doit être une organisation/un réseau externe à l'IPPF dirigé(e) par les jeunes, ayant acquis de l'expérience dans les domaines d'impact indiqués. Un consortium doit comprendre des associations membres de l'IPPF, des partenaires collaborateurs ou des réseaux de jeunes issus de plus de deux régions de l'IPPF.
- Le consortium doit **impérativement** préciser dans sa note conceptuelle comment il répondra aux domaines d'impact
- Le candidat doit **impérativement** respecter les procédures et échéances indiquées et utiliser les bons modèles
- Le candidat chef de file doit **impérativement** présenter des audits sans réserve pour les deux dernières années et des preuves d'antécédents de relais de subventions et d'utilisation des systèmes connexes.
- Le candidat chef de file doit **impérativement** être en situation de solvabilité financière et capable de prouver son financement et ses fonds à venir pour la période 2021-2022
- Le candidat chef de file doit **impérativement** attester d'un chiffre d'affaires annuel supérieur au montant prévu pour le cycle de financement

Chaque candidature sera examinée par un comité d'examen technique et notée en fonction de critères définis, regroupés en trois grandes catégories. Pour toute proposition, la note est plafonnée à un maximum de 200 points. Les catégories, les critères et la pondération d'évaluation sont les suivants :

Qualité technique (95 points)

Chaque concept est soumis à l'examen technique d'une équipe d'experts. La section vaut au total 95 points.

Dirigé par les jeunes : La proposition donne aux jeunes la capacité de diriger la conception et la mise en œuvre du programme transformatif en matière de genre à l'intention des jeunes. (20 points)

Pertinence : La proposition démontre une bonne compréhension complète du contexte et des facteurs pertinents pour le dossier technique/la vision et les domaines d'impact. (20 points)

Faisabilité : La conception de la proposition est à la fois réalisable et réaliste. Les activités à mettre en œuvre et le but à atteindre sont réalistes dans les limites de temps et de budget imparties. (10 points)

Impact : Il existe une voie clairement définie entre les résultats de l'initiative proposée et son impact prévu. L'impact est-il d'une échelle acceptable ? (20 points)

Pérennité : La proposition comprend des plans de pérennisation/poursuite des activités ou résultats critiques au-delà de la durée du financement. Les plans proposés sont raisonnables et réalistes. (15 points)

Production d'éléments probants : Le concept décrit une approche au regard des mesures utilisées et de la production d'éléments probants, y compris des mesures concernées. L'accent est suffisamment mis sur la production d'éléments probants pour soutenir l'intensification et la réplication d'interventions réussies. (10 points)

Principes (75 points)

L'examen final sera effectué par un comité d'examen des propositions, composé d'un ou plusieurs directeurs d'associations membres, d'un ou plusieurs bailleurs externes et de la direction de l'IPPF. Le comité d'examen des propositions examinera deux sections : a) Principes ; b) Consortium.

Centré sur les jeunes : Les interventions proposées visent à adopter à tous les égards une approche centrée sur les jeunes et à collaborer avec des réseaux externes de jeunes travaillant sur différentes questions intersectionnelles qui concernent les jeunes. (15 points)

Transformatif en matière de genre : Les interventions proposées remettent activement en question les normes de genre et s'attaquent aux problèmes afin de promouvoir l'égalité de genre et de rendre possibles des transformations par des changements dirigés par les jeunes. Le concept proposé comprend une solide évaluation du genre. (15 points)

Fondé sur les droits : Les interventions proposées mettent l'accent sur la diversité et l'inclusion, en soulignant l'importance d'une approche fondée sur les droits qui reconnaît le droit des jeunes à leur autonomie physique, notamment à l'accès à la panoplie complète de soins de SDR, et en impliquant des jeunes d'horizons variés, notamment des jeunes de toutes sortes de sexualités et de genres partout dans le monde. (15 points)

Inclusif : Les interventions proposées mettent l'accent sur les programmes dirigés par les jeunes, en expliquant comment différents groupes d'âge de jeunes seront ciblés. Cela

permettra d'assurer la diffusion de messages adaptés à l'âge, contextualisés en fonction des besoins différents selon les groupes d'âge, tout en restant inclusif au regard d'un éventail de jeunes. (15 points)

Innovation : Le concept est d'une approche innovante et à caractère transformationnel. Le consortium a tenté d'inclure des innovations dans chacune des composantes de l'initiative proposée. L'initiative présente de réelles possibilités de contribuer à des changements dirigés par les jeunes au sein de l'IPPF et de la communauté internationale. (15 points)

Consortium (30 points)

Proposition de valeur : Le consortium doit présenter son atout incomparable/sa proposition de valeur en tant que collectif au regard de la vision énoncé dans le But du Fonds stratégique. (15 points)

Capacité : Le consortium doit démontrer l'offre qu'apporte chaque membre du consortium et en expliquer le rôle et la capacité à exécuter les interventions proposées. (15 points)

Annexe 1 : Formulaire de manifestation d'intérêt

Formulaire de manifestation d'intérêt : Des programmes transformatifs en matière de genre dirigés par les jeunes

Veuillez envoyer ce formulaire de manifestation d'intérêt à strategicfund@ippf.org avant (17 h 00 GMT) le 3 juin 2022

Notes :

Les programmes transformatifs en matière de genre visent à transformer les normes de genre et à promouvoir des relations justes et équitables.
Jeunes : Personnes âgées entre 10 et 24 ans.

Voir le document d'appel à propositions pour des informations sur le programme, y compris sur la théorie du changement (Annexe 2 de l'appel à propositions).

<p>1. Profil du candidat chef de file <u>Veuillez joindre un justificatif pour toute demande d'information qui figure en rouge.</u></p> <ul style="list-style-type: none">○ Statut d'accréditation de l'IPPF○ Situation géographique○ Nombre actuel d'employés salariés<ul style="list-style-type: none">○ Combien sont des jeunes○ Votre organisation dispose-t-elle d'une présence en ligne (par ex. site web/médias sociaux ? Veuillez fournir un lien○ Revenu en 2021 (USD)○ Audits assortis de réserve au cours des deux dernières années○ Subventions actuelles et fonds à venir pour la période 2022-2023○ Toutes autres informations pertinentes relatives à la proposition.	
--	--

2. Questions supplémentaires

- Pourquoi votre organisation travaille-t-elle avec des groupes clés de jeunes ? Autrement dit, pour quel motif votre organisation travaille-t-elle dans ces domaines ? (200-300 mots)

Annexe 2 : Théorie du changement

Domaines d'impact	 <p>Domaine d'impact 1 : <i>Nous réclamons un monde où les jeunes, y compris les groupes clés, façonnent et reçoivent une éducation sexuelle complète qui souscrit à la sexpositivité.</i></p>	 <p>Domaine d'impact 2 : <i>Nous réclamons que la communauté fournisse un environnement habilitant et favorable, dans lequel les jeunes peuvent réaliser leurs droits en matière de SSR.</i></p>	 <p>Domaine d'impact 3 : <i>Nous appelons à un monde où les jeunes, y compris les groupes clés, ont accès à des services et à des soins de SSR centrés sur les jeunes, de haute qualité et abordables, dont la prestation donne lieu à des expériences positives.</i></p>	 <p>Domaine d'impact 4 : <i>Nous appelons à un monde où les jeunes, y compris les groupes clés, défendent leurs droits en matière de SSR.</i></p>
Résultats intermédiaires	<ul style="list-style-type: none"> Les jeunes, y compris les groupes clés, participent à la conception de matériel et de contenu d'ESC transformatif en matière de genre qui est à caractère sexpositif. Les gouvernements, les responsables publics et d'autres contrôleurs d'accès s'engagent à inclure une ESC qui souscrit à la sexpositivité dans les programmes scolaires nationaux. Du matériel ESC qui souscrit à la sexpositivité et rehausse le profil des groupes clés est disponible dans les langues locales et accessible sur des plateformes plus larges. Les enseignants et animateurs sont dotés des moyens nécessaires pour dispenser aux jeunes, y compris aux groupes clés, du matériel d'ESC sexpositif. 	<ul style="list-style-type: none"> Les détenteurs de pouvoir dans la communauté, y compris les chefs communautaires, les enseignants, les parents et les dispensateurs de soins, comprennent l'importance d'aider les jeunes à réaliser leurs droits en matière de SSR. Les jeunes, y compris les groupes clés, s'engagent avec d'autres organisations de défense des droits des populations marginalisées, à plaider en faveur de modifications à apporter aux normes communautaires concernant leurs droits en matière de SSR. Les groupes clés de jeunes bénéficient d'une visibilité accrue au sein de leurs communautés et sont reconnus par les détenteurs de pouvoir communautaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Les jeunes, y compris les groupes clés, sont conscients de leurs droits et des endroits où ils peuvent facilement accéder à des services de SSR. Des services de SSR sont accessibles, abordables, adaptés et accueillants pour les jeunes, y compris les groupes clés. L'environnement culturel, politique, économique et juridique aide les jeunes, y compris les groupes clés, à accéder aux services de SSR. 	<ul style="list-style-type: none"> Les jeunes, y compris les groupes clés, demandent des comptes aux détenteurs de pouvoir et disposent des compétences nécessaires pour faire valoir leurs droits de SSR. Il existe des lois, politiques, processus et budgets propices à la participation des jeunes, y compris celle de groupes clés. Les détenteurs de pouvoir, y compris les responsables publics et le gouvernement, comprennent l'importance de la participation des jeunes, y compris celle de groupes clés.
Stratégies du programme	<ul style="list-style-type: none"> Production et diffusion de matériel ESC par les jeunes, dans les langues locales, y compris sur les plateformes numériques Aider le gouvernement à surveiller efficacement la qualité de la prestation de l'ESC dans les écoles et à apporter un appui aux enseignants et aux systèmes, au besoin Former les enseignants d'écoles primaires et secondaires afin de renforcer leur capacité et leur niveau d'aise à enseigner l'ESC efficacement Travailler avec les jeunes pour définir et créer des espaces sûrs et participatifs leur permettant d'accéder à des informations précises (en dehors de l'école) Coordonner la conception d'un programme scolaire national amélioré d'ESC pour les écoles primaires et secondaires 	<ul style="list-style-type: none"> Créer des espaces sûrs pour que les membres de la communauté puissent se rencontrer et discuter de questions et d'idées liées à LGBTQIA+ sur la façon de soutenir la communauté LGBTQIA+ Former les parents à l'ESC pour renforcer leur compréhension de la SDRS chez les jeunes Travailler avec les médias publics, communautaires et privés : des journalistes engagés dans les domaines de la santé reproductive Inclure dans les médias de masse populaires ou des films des récits d'individus issus de groupes en marge de la société pour mieux les faire connaître, les comprendre et les accepter 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les mécanismes de responsabilisation et de règlement des griefs aux points de prestation de services de santé pour les jeunes et les groupes clés Établir des réseaux d'accompagnement et de soutien par les pairs pour aider les pairs et les groupes clés à accéder à des services de SSR Organiser des rencontres avec des agents de santé pour un partage de leurs connaissances et une sensibilisation aux besoins des groupes clés Réaliser des audits dirigés par des jeunes auprès de prestataires de services. Créer un système d'accréditation destiné aux prestataires de services de santé Fournir une assistance par les pairs grâce à des outils numériques Fournir à des pairs des soins dirigés par les jeunes Plaider en faveur de la suppression des obstacles d'obstacles juridiques et politiques à l'accès 	<ul style="list-style-type: none"> Recherche, y compris par la recherche-action participative, en vue de produire des éléments probants, des connaissances et des enseignements utiles pour étayer des activités de plaidoyer fondées sur des éléments probants Renforcer les mécanismes de responsabilisation lorsqu'il s'agit de soulever des préoccupations Renforcer les liens entre les réseaux d'organisations et élaborer des plans communs de plaidoyer Créer des occasions et des espaces pour que les jeunes, y compris des groupes clés, puissent partager des faits probants, des griefs et des témoignages en matière de SDRS avec les pouvoirs publics et les détenteurs de pouvoir. Remettre en question les lois de consentement qui perpétuent la violence et l'injustice
Fondements	<p>Les jeunes sont dotés du pouvoir d'agir et de la capacité nécessaires pour diriger et de mettre en œuvre un programme IPPF transformatif en matière de genre, qui vise à aider les jeunes, y compris les groupes clés, à réaliser et à jouir de leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive.</p> <p>L'IPPF et les jeunes œuvreront à la réalisation de cet objectif tout au long de la mise en œuvre du programme, en renforçant les connaissances techniques, les compétences en gestion de projet, les compétences en suivi, en évaluation, en recherche et en apprentissage, la capacité de gouvernance et les compétences financières des jeunes, tout en soutenant des changements propices à un environnement sûr, habilitant et inclusif là où se déroulent les activités destinées aux jeunes.</p> <p>Les groupes clés de jeunes sont spécifiques au contexte, mais s'entendent comme des groupes confrontés à des obstacles pour réaliser leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive, y compris, mais sans s'y limiter, les communautés LGBTQIA+, les jeunes dépourvus d'outils numériques ou d'accès à Internet, les enfants non scolarisés, les personnes handicapées, les jeunes qui se livrent à du travail sexuel, les personnes vivant avec le VIH, les groupes discriminés sur la base de leur race ou de leur ethnie, y compris les populations autochtones, les filles enceintes ou mariées à un âge précoce, les toxicomanes et les personnes déplacées.</p>			